



FICHE D'INSCRIPTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LES DAGUEYS

Année 2024-2025

Tous les élèves, quel que soit leur niveau de pratique, pourront s'adonner aux activités de leur choix parmi les propositions qui leur seront faites. La participation aux compétitions n'est toutefois pas obligatoire. Cependant les élèves engagés veilleront à rester assidus afin de permettre la progression des équipes.

D'autre part, les activités proposées dans le cadre de l'association sportive sont assujetties au règlement intérieur de l'Association sportive et de l'établissement

NOMPrénomClasse :

Date de naissance Sexe : fille / garçon.

Nom du responsable légal : Téléphone .

Activité(s) choisie(s) :

A obtenu son ASNS au collège en 6° ou le Pass nautique au collège en 6°

Joindre la photocopie du diplôme de l'Attestation du Savoir Nager si votre enfant ne l'a pas obtenu en 6° dans notre établissement !

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e), Madame, Monsieur (Nom, Prénom).....autorise mon enfant (Nom, Prénom)

- ✓ A participer aux activités de l'association sportive pendant l'année 2024/2025
- ✓ Le professeur d'EPS, à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence,
- ✓ Autorise mon enfant à rentrer seul : OUI / NON

Fait à le / / 2024 Signature(s) :

ENGAGEMENT DU SPORTIF

Je m'engage à :

- ✓ Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi,
- ✓ Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ses décisions,
- ✓ Respecter les installations et les transports mis à ma disposition,
- ✓ Respecter mes adversaires en restant modeste, honnête, bon joueur,
- ✓ Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année,
- ✓ Respecter ce contrat et à représenter le mieux possible, ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville en toute circonstance.
- ✓ Respecter le protocole en vigueur et le règlement intérieur

Nom et signature de l'élève

CERTIFICAT MEDICAL

Les activités proposées cette année au collège ne nécessitent pas de nous fournir un certificat médical. Nous vous demandons cependant de bien vouloir nous indiquer d'éventuels problèmes médicaux et nous vous conseillons de faire des visites régulières chez un professionnel de la santé.

Problèmes médicaux :

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Lu et approuvé oui / non (entourer la réponse)

DONNEES PERSONNELLES

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse daf@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL https://www.cnil.fr/fr/plaintes ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUS.

En vous inscrivant vous acceptez les conditions énumérées ci-dessus.

Lu et pris connaissance Signature(s)

LES ASSURANCES & LE REGLEMENTAIRE

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

En vous inscrivant vous acceptez les conditions énumérées ci-dessus.

Lu et pris connaissance

Signature(s)

COTISATION

ANNE SCOLAIRE : 35 euros (licence + pack tee-shirt et gourde. Si plusieurs enfants à l'UNSS vous adresser au professeur d'EPS responsable)

SI INSCRIPTION DU 1er FÉVRIER AU 30 JUIN : 17 euros

LICENCE 1 ACTION : 5 euros (participation à 1 compétition et aucun entraînement. Exemple : le cross)

Paiement par chèque Nom sur le chèque :

Paiement en espèce

J'ai besoin d'un reçu de paiement OUI / NON